



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du Lundi 27 Avril 2026 à 20H30 à la CANTINE de l'école de Gavaudun

Convocations faites le 23/04/2026

Présents :

Adrien TEYSSEDOU, Marjorie BOURGEONNIER, Claudie BLOT, Christophe DUPONT, Philippe BELLEZA, Marie SAINTIGNY, Sylvain BISSIERES, Joël MONMEJEAN, Laurette TESSIER, Nicolas GODIN

Absente excusée : Emma PISTORE

Procuration : Emma PISTORE donne procuration à Laurette TESSIER

Secrétaire de séance : Mme SAINTIGNY Marie

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

Ordre du jour :

Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2026

1/ Délibérations

- Vote du Budget Primitif 2026 - Lotissement - Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 - Subventions aux associations - Vote du Budget Primitif 2026 - Commune - Choix du conseiller municipal délégué à la prévention des risques et à la sécurité

2/ Informations

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Modification liste des membres de la CCID

3/ Echanges

- Les journées du Patrimoine

4/ Questions diverses

Mr le maire ouvre la séance à 20h30

Approbation du CR du 21/03/2026 : approuvé à l'unanimité mais il faut rectifier deux fautes d'orthographe sur des noms de famille.

Mr le maire rappelle la façon dont est constitué un budget communal : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement dont on récupère une partie de la tva.

1- Délibérations

- 2026-DE-28 : Vote du Budget Primitif 2026 – Lotissement

Sandrine explique le statut particulier du budget du lotissement, qualifié de budget annexe et assimilé à un budget de stock qui comprend des terrains et des frais liés à ces terrains (viabilisation, notaire etc..) Normalement, un budget de stock est un budget d'investissement mais pas dans ce cas car les terrains sont à vendre et donc vont rapporter de l'argent à la commune.

Le déficit de fonctionnement est de 6886 € et celui d'investissement est de 38 801 € en 2025. Cette année il sera de 63 549€ car 25000 € correspondent aux échéances remboursées par anticipation. Ce qu'il faut en retenir c'est que ce déficit est virtuel et ne correspond qu'à des écritures et des jonglages comptables.

Il est nécessaire de communiquer pour les deux terrains qui restent à vendre au prix de 10,50€ le m2, sachant qu'un des deux est relativement grand (pour une valeur de 17 000€ environ). Emma sera chargée de cette communication

Adopté : 11 pour, abstention : 0, blanc : 0

- 2026-DE-29 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Le produit fiscal attendu est de 160 636 €. Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts communaux en 2026, monsieur Monmejean suggère la possibilité d'une baisse de ces impôts au niveau local mais monsieur le maire explique l'impact financier de la gestion d'une école, d'un site touristique, d'une commune classée monuments historiques (coût des travaux plus importants), de l'entretien des chemins, tout cela sans compter sur des mannes financières importantes ni sur des taxes professionnelles contrairement à d'autres communes.

Mr Bellezza suggère que l'on aurait pu augmenter à hauteur de l'inflation mais comme les bases augmentent il a été décidé de ne pas doubler la mise : assiette + taux.

Adopté : 11 pour, abstention : 0, blanc : 0

- 2026-DE-30 : Subventions aux associations

Mr le maire rappelle que les associations doivent fournir un rapport moral et financier pour bénéficier des subventions. Il présente ensuite le détail des subventions pour les diverses associations sur 2 niveaux : celles de Gavaudun et celles extérieures : 300 euros pour les premières, 60 euros pour les autres, sauf pour radio 4 : subvention de 120 euros.

Adopté : 11 pour, abstention : 0, blanc : 0

- **2026-DE-31 : Vote du Budget Primitif 2026 – Commune**

Mr le maire précise qu'il y a deux budgets : un de fonctionnement (pour pallier aux dépenses de tous les jours) et un d'investissement. Ces budgets doivent être à l'équilibre.

Il fait ensuite lecture des différentes prévisions de dépenses et de recettes. La prévision des dépenses est de 388 113,80€ (elle était de 373 531, 66 à n-1) celle des recettes de 503 223,99€.

Adopté : 11 pour, abstention : 0, blanc : 0

- **2026- DE- 32 : - Choix du conseiller municipal délégué à la prévention des risques et à la sécurité**

Mr le maire propose de confier cette mission à Philippe BELLEZA : dépôts sauvages, relation à la gendarmerie, le plan de sauvegarde etc....

Adopté : 11 pour, abstention : 0, blanc : 0

2/ Informations

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mr le maire a pris un arrêté donnant délégation à Adeline Nardo pour signature de différents documents administratifs

- Modification liste des membres de la CCID : la liste a été refaite et remise à jour

3/ Echanges

- Les journées du Patrimoine : toutes les associations ont été contactées pour faire la journée des asso au moment des journées du patrimoine au mois de Septembre. Nous attendons les retours.

4/ Questions diverses

Laurette propose que les asso se rencontrent afin de mettre au point des animations sur ce week-end.

Joël propose de faire une réunion avec les associations en début d'année afin de planifier les animations et les occupations de la salle des fêtes.

Organiser une réunion de communication pour mettre en avant le château et parler des différentes animations.

Mr le maire clôture la réunion à 23h22